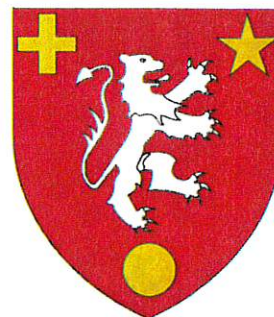




En partenariat avec le



Commune d'Etampes sur Marne

8 heures à la Marche d'ETAMPES SUR MARNE
Le dimanche 26 NOVEMBRE 2017

BULLETIN D'INSCRIPTION

8 HEURES : OUI-NON

Individuel : OUI - NON

50 kms : OUI - NON

Equipe : OUI - NON

NOM DE L'EQUIPE :

Nom Prénom

Date de naissance

Adresse

Email

Licence

Club

Nom Prénom

Date de naissance

Adresse

Email

Licence

Club

Nom Prénom

Date de naissance

Adresse

Email

Licence

Club

Je certifie avoir pris connaissance et accepte le règlement de l'épreuve.

A joindre avec votre règlement à l'ordre « Les Amis de la Marche Athlétique de CHATEAU THIERRY » à
Mme Edith GAU 45 rue des Vignes 02310 DOMPTIN Portable : 06.74.13.17.43 Email : p-gau@orange.fr

REGLEMENT

- Art1 :** L'épreuve se déroule selon les règles de la FFA et de la commission des courses hors stade.
- Art2 :** L'épreuve est ouverte à tous ; les concurrent(e)s devront obligatoirement fournir une licence sportive ou un certificat médical de moins d'un an indiquant clairement la non contre-indication à la pratique de la marche athlétique en compétition.
- Art3 :** En cas de contestation au présent règlement, le Juge-arbitre tranchera.
- Art4 :** Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de non-respect du présent règlement.
- Art5 :** Le départ de l'épreuve des « 8 heures » est donné à 8 heures du matin ; l'appel est fixé à 7 h 45 ; les concurrent(e)s seront arrêté(e)s au passage de la ligne après 7 h 45 de compétition. L'épreuve est réservée aux espoirs, sénior(e)s et vétérans(e)s.
- Art6 :** Les droits d'inscription des 8 h sont fixés comme suit : 14 € (licencié(e)s) ou 17 € (non licencié(e)s).
Il en est de même des 50 kms. ENGAGEMENT SUR PLACE : plus 5 €
- L'inscription aux « 8 heures » est vivement souhaitée pour le 17/11 : traitement du système informatique.**
- Art7 :** Pour celles et ceux qui ne désirent pas faire les 8 heures, épreuves annexes dans la journée selon votre année de naissance.
L'inscription de ces catégories est liée à la présentation d'une licence sportive ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la marche athlétique en compétition de moins d'un an et d'une autorisation parentale pour les mineurs.
- Epreuve 5 kms réservée aux Cadets (tes) (01/02) Minimes (03/04)
Gratuité pour les catégories plus jeunes.
- Art8 :** Il ne sera remboursé aucun frais de déplacement. En cas d'absence non justifiée, les inscriptions ne seront pas remboursées.
- Art9 :** Une pénalité sera imposée au point de contrôle à tout(e) concurrent(e) ayant eu des avertissements : 5 minutes d'arrêt au 1^{er} avertissement, 10 minutes au 2^{ème} et ainsi de suite.
- Art10 :** Le plan joint indique les différents points de la course ; respectez les panneaux de réservation. (Contrôle, soins, ravitaillements...)
- Art 11 :** Cette épreuve est organisée pour « Les Amis de la Marche Athlétique de CHATEAU THIERRY » avec l'aide de l'A.C. Château-Thierry, et la Commune d'Etampes sur Marne.

REGLEMENT SPECIFIQUE AUX 8 HEURES PAR EQUIPE

- Art 1 :** le règlement général des « 8 heures » s'applique à l'épreuve par équipe.
- Art2 :** l'équipe de **DEUX** ou **TROIS** peut être mixte sans distinction de nationalité et de club -- **condition exigée :** elle doit comporter au moins un ou une sénior(e) ou vétéran(e)
- Art3 :** toute équipe doit être formée avant le départ : elle est une et indivisible.
- Art4 :** le changement de dossard doit se faire **obligatoirement** après la ligne d'arrivée et avant la sente.
- Art.5 :** l'inscription doit parvenir obligatoirement avant la date fixée dans le général.
Aucune inscription d'équipe ne se fera sur place.
- Art6 :** le droit d'inscription par équipe est fixé à 22 € ou 24 € si elle comporte un(e) non licencié(e)
- Art7 :** le classement sera commun à toutes les équipes sans distinction du nombre des composants.
- Art8 :** tout point non prévu par les règlements sera traité par le responsable de l'organisation.

